

institutions politiques L1 nanterre , sept 2008

Par **rainett**, le **08/09/2008** à **12:09**

bonjour , je viens d'avoir ce sujet en droit constit , rattrapage :

sujet : le régime politique de la III^e république.

problématique : quels ont été les évolutions de la pratique des lois de 1875 durant la 3^e rép ?

mon plan :

I) D'un régime parlementaire ...

- a) caractéristique d'un régime parlementaire
- b) les lois constitutionnelles de 1875

II) ... à un régime d'assemblée

- a) la crise du 16 mai 1877
- b) confusion des pouvoirs au profit du parlement

qu'en pensez vous ??

je tiens à préciser que nous avons eu seulement 2h au lieu de 3 pour faire cette dissert

Par **rainett**, le **20/09/2008** à **18:01**

pas d'idées ???


Par **Katharina**, le **20/09/2008** à **18:31**

La patience est une règle d'or sur un forum d'entraide gratuite !!! image not found or type unknown

Par **rainett**, le **20/09/2008** à **18:35**

je n'exige rien de personne ne t'inquiète pas . 2 semaines après avoir posté , je ne faisais que relancer le poste . on ne peut pas appeler ça de l'impatience ...

Par **Katharina**, le **20/09/2008** à **18:58**

Je pense que tu aurais plus de réponse si tu avais posté ton plan dans la section droit constitutionnel, la partie annale étant surtout réservée à proposer les sujets eut en examen, 

pas à en discuter 

(et excuse je n'avais pas vu la date je pensais que tu repostais le jour même, un petit tour 

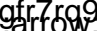
chez l'ophtalmo ne me fera pas de mal 

Par **amphi-bien**, le **20/09/2008** à **19:01**





poster dans la section annales quand on s'appelle "rainett" , c'est culotté..... 

Par **Katharina**, le **20/09/2008** à **19:15**

 [quote="amphi-bien":3gfr7rq9] poster dans la section annales quand on s'appelle "rainett" ,

c'est culotté.....  [/quote:3gfr7rq9]

:D

mdr  c'est vrai ça d'abord, ça mérite presque un trou [size=34:3gfr7rq9](de balle 

)[/size:3gfr7rq9] noir 

Par **amphi-bien**, le **20/09/2008** à **19:23**

[quote:21qdw335]mdr c'est vrai ça d'abord, ça mérite presque un trou [size=34:21qdw335](de balle)[/size:21qdw335] noir [/quote:21qdw335]


surtout qu'on traite de droit constipe....

Par **mathou**, le **20/09/2008** à **21:52**

Kath et amphi-bien, vous allez ^{moi!} me faire trois fois le tour du forum sur un pied pour avoir floodé

le sujet de rainett, allez hop 

Concernant ton plan... le droit constitutionnel remonte à très longtemps pour moi, mais je vais

essayer 

Je pense qu'il correspond à ton sujet. En revanche, j'ai cherché la problématique dans les énoncés de ton plan - disons que le plan ne fait que développer la problématique, mais sans savoir ce que tu veux dire par " pratique des lois " c'est difficile de donner un avis. Entre régime politique (exécutif et législatif ?) et législation (je comprends la pratique des lois comme ça), dans l'absolu il y a un écart. Après, tu sembles démontrer dans ton devoir que le régime politique est assimilé à ce côté législatif et qu'il y a eu une évolution durant la IIIème République, donc ça pourrait tenir. En fait c'est peut-être la formulation de ta problématique qui me perturbe un peu, car tes titres ne sont pas suffisamment précis pour savoir ce que tu as mis.

Par **Katharina**, le **20/09/2008** à **23:43**

[quote="mathou":6ov9z89f]Kath et amphi-bien, vous allez ^{moi!} me faire trois fois le tour du forum

sur un pied pour avoir floodé le sujet de rainett, allez hop  [quote:6ov9z89f]

:P :arrow:

Maieuhhh Pomme de reinette et Pomme d'api, d'api d'api rougeuhh 

Par fan, le 21/09/2008 à 01:59

J'aurais parler de l'avant 75 et de l'après 75, tout dépend où ton prof commence la troisième République.

Suite à la défaite de Sedan le 2 septembre 1870, Napoléon III est fait prisonnier, il fallait organiser un régime pour signer avec les prussiens. Ces derniers ne veulent pas signer la paix avec un gouvernement provisoire alors il est élu un régime dont la tête de l'exécutif est Thiers, également député. Des élections sortent une majorité monarchiste mais des tiraillements ont lieu entre eux, en effet, ils sont partagés entre légitimistes c'est-à-dire la branche aînée des Bourbons et Orléanistes, branche cadette des Bourbons. Se trouve à la tête de ses deux factions, un prétendant, le Comte de Chambord pour les légitimistes et le Comte de Paris pour les Orléanistes. Le Comte de Chambord est traditionaliste car avec lui, reviendraient le drapeau blanc à fleur de lys. Le Comte de Chambord est âgé et n'a pas d'enfant donc il n'y aura pas de successeur direct. Le Comte de Paris, quant à lui accepterait le drapeau tricolore. On élit alors, à la tête de l'Etat un vieux maréchal monarchiste, le maréchal de Mac-Mahon et on lui propose tout d'abord un mandat de 10 ans car se dit-on le Comte de Chambord ne vivra pas au-delà de dix ans mais le Maréchal de Mac-Mahon trouvant ce mandat trop long demande à ce qu'il ne soit que de 7 ans. En 1875, un député se nommant Wallon propose trois lois des 24 février 1875, et deux du 25 février 1875 (à vérifier) qui donneront l'apparence d'être la troisième République. En effet, il faut savoir qu'en fait la troisième n'a jamais existée. En effet, dans ce que l'on appelle troisième République, il y a eu plusieurs régimes. Dans la troisième République, le président de la République à le pouvoir avec l'accord du Sénat de dissoudre la chambre (il y a donc une présidence forte grâce à l'appui du Sénat. Le Maréchal de Mac-Mahon va dissoudre le 16 mai 1877, la chambre des députés mais les députés élus sont des républicains. Suite à cette élection, Gambetta aura cette phrase célèbre "il faudra qu'il se soumette ou qu'il se démette". Le président du Conseil élu par les députés est républicain, Mac-Mahon n'a plus de pouvoirs car le Sénat devient aussi républicain, il se démet donc en 1879.

Après tu peux parler de la Constitution Grévy.

J'ai oublié (c'est dans le désordre j'en suis désolée) de dire que si le Comte de Chambord était décédé au début de la présidence de Mac-Mahon, celui-ci s'effaçait pour donner la place au Comte de Paris, on serait revenu à une monarchie certes, mais à une monarchie constitutionnelle comme en Angleterre.

J'aurais parlé tout d'abord d'une présidence forte avec comme allié le Sénat puis de la seconde phase à partir de 1877.

A toi de jouer maintenant !